



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 9 mars 2022, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

En présentiel :

M. Jean Gascon, Président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laus

En visioconférence :

Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
Mme Mélanie Lampron	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient absents à cette rencontre :

Mme Julie Lebeau	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, Directeur général / greffier-trésorier, Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe et Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, Président, ouvre la rencontre, il est 19 h 05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 MARS 2022

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Mme Annick Millaire, de la Société de comptables Mayer, Millaire et Associés CPA inc., présente les états financiers pour l'année 2021 et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les états financiers pour l'année 2021.

Il est également résolu de déposer une copie au MAMH.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

22-03-3965

AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS 2021

ATTENDU le dépôt des états financiers 2021 et qu'en date du 31 décembre 2021 il y a un surplus non affecté de 893 920 \$;

ATTENDU les différents besoins de la Régie ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité de procéder aux différentes affectations, provenant des surplus non affectés, et ce, comme suit :

- | | |
|--|------------|
| • Affectation pour le recouvrement final futur | 275 000 \$ |
| • Affectation pour le centre de transfert des matières recyclables | 150 000 \$ |
| • Remplacement broyage du béton
béton pour les cases de l'écocentre | 25 000 \$ |

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3966

OFFRE DE SERVICE — AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

ATTENDU que l'offre de services pour les honoraires professionnels pour les audits financiers s'est terminée le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU que la firme Mayer, Millaire et Associés CPA inc., détient déjà toutes les données de la Régie ;

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service, en date du 9 mars 2022, de la Société Mayer, Millaire et Associés CPA inc., pour l'audit des états financiers 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, d'une somme totale de 10 185 \$ (plus taxes) et un taux horaire de 120 \$/heure pour les travaux supplémentaires qui seront demandés par la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3967

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF 1^{er} MARS 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes rendus et les recommandations du comité exécutif 1^{er} mars 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3968

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 février 2022 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
22-03-3969

22-03-3970

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, pour une somme totalisant 607 376,93 \$, en date du 28 février 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 28 FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements pour une somme totalisant 460 737,66 \$ en date du 28 février 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Faits saillants de la présentation du 9 février 2022 concernant le projet de règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants.

Faits saillants de la présentation du 10 février 2022 concernant le projet de règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

18 février 2022

Rencontre d'information — Tricentris

22 février 2022

Formation ADMQ — rédaction des procès-verbaux et des règlements

Nouvelle désignation :

Directeur général/greffier-trésorier

24 février 2022

Rencontre avec la comptable, Mme Annick Millaire, concernant les états financiers 2021 de la Régie

25 février 2022

Rencontre avec le ministère de l'Environnement concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique

2 mars 2022

Rencontre mensuelle avec Services sanitaires JLR Cloutier

Travaux sur le site

Broyage de bois (74 h)

80 % du bois et 100 % du bardeau ont été broyés

Déchetiseur de documents confidentiels

Nouveau déchetiseur en fonction



No de résolution
ou annotation

22-03-3971

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Zone emploi

Densificateur du polystyrène en fonction

Nouveaux bacs roulants

3 remorques sont arrivées, la dernière arrivera vers le 15 mars 2022.

TRICENTRIS — MODIFICATION EN COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Présentation des dernières étapes dans le changement de désignation de Tricentris, centre de tri, et ce, présenté par M. Jean Gascon.

En date du 3 mars 2022, Tricentris est devenu une coopérative de solidarité.

CONTRAT DE COLLECTE — AJOUT DE LA CLAUSE POUR LE CARBURANT

ATTENDU le présent contrat de collecte et de transport des matières recyclables, organiques, résiduelles et encombrants ;

ATTENDU la demande de Services sanitaires JLR Cloutier, en date du 8 février 2022, concernant une révision sur l'augmentation du devis ;

ATTENDU qu'au présent contrat, il n'y a aucune clause concernant le carburant ;

ATTENDU l'acceptation de la proposition par Services sanitaires JLR Cloutier le 2 mars 2022 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité qu'un ajustement de diesel sera calculé tous les mois avec l'indice quotidien du coût d'acquisition (IQCA) du carburant diesel mensuel de la Régie de l'énergie, selon la braquette de prix mentionné ci-bas.

Une facture individuelle sera faite chaque mois à la suite de la parution du IQCA. Le prix de référence est le montant initial du contrat en date du 1^{er} janvier de l'année.

Braquette de prix

1 100 \$ à 1 299 \$/litre 1 % supplémentaire

1 300 \$ à 1 499 \$/litre 2 % supplémentaire

1 500 \$ à 1 699 \$/litre 3 % supplémentaire

1 700 \$ à 1 899 \$/litre 4 % supplémentaire

1 900 \$ et plus/litre 5 % supplémentaire

Et cela pour la durée du contrat de collectes de matières résiduelles, recyclables et des matières organiques qui est en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, en incluant les collectes supplémentaires à cette proposition.

Cet ajustement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

22-03-3972

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS POUR UNE SOMME DE 6 042 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 MARS 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 042 000 \$ qui sera réalisé le 21 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
34	4 193 000 \$
64	1 414 000 \$
74	435 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts #34, #64 et #74, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mars 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Président, M. Jean Gascon, et le Directeur général, M. Jimmy Brisebois ou la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » :
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES
597, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE
MONT-LAURIER, QUÉBEC
J9L 1L5

8. Que les obligations soient signées par le Président, M. Jean Gascon et le Directeur général, M. Jimmy Brisebois ou la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, telle que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentification et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts #34, #64 et #74 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3973

SOUSSION POUR ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	9 mars 2022
Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h
Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	6 042 000 \$
Date d'émission :	21 mars 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro #34, #64 et #74, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres et d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour l'émission d'obligations, datée du 21 mars 2022, au montant de 6 042 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq (5) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou de l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
398 000 \$	1.60000 %	2023
409 000 \$	2.00000 %	2024
420 000 \$	2.25000 %	2025
431 000 \$	2.40000 %	2026
4 384 000 \$	2.50000 %	2027
Prix : 98,693 00	Coût réel : 2,774 81 %	

BMONESBITT BURNS INC.		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
398 000 \$	1.75000 %	2023
409 000 \$	2.00000 %	2024
420 000 \$	2.25000 %	2025
431 000 \$	2.25000 %	2026
4 384 000 \$	2.50000 %	2027
Prix : 98,620 00	Coût réel : 2,785 43 %	

MCKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
398 000 \$	1.85000 %	2023
409 000 \$	2.25000 %	2024
420 000 \$	2.50000 %	2025
431 000 \$	2.65000 %	2026
4 384 000 \$	2.75000 %	2027
Prix : 99,648 00	Coût réel : 2,787 75 %	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
398 000 \$	1.85000 %	2023
409 000 \$	2.15000 %	2024
420 000 \$	2.30000 %	2025
431 000 \$	2.35000 %	2026
4 384 000 \$	2.45000 %	2027
Prix : 98,449 00	Coût réel : 2,801 87 %	

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
398 000 \$	1.80000 %	2023
409 000 \$	2.10000 %	2024
420 000 \$	2.30000 %	2025
431 000 \$	2.40000 %	2026
4 384 000 \$	2.60000 %	2027
Prix : 98,222 74	Coût réel : 2,986 23 %	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 042 000 \$ de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3974

OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE — ENTRETIEN DU CENTRE DE TRANSFERT DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que le centre de transfert des matières recyclables doit subir des réparations majeures ;

ATTENDU que le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables rembourse les coûts pour les matières recyclables à hauteur de 95 % ;

ATTENDU que la Régie voudrait louer le centre de transfert des matières recyclables au nouvel organisme de gestion désigné (OGD) ;

ATTENDU l'offre de service pour les changements sur la structure et du revêtement à certains endroits dans le centre de transfert des matières recyclables déposé le 11 février 2022 par Prosept ;

ATTENDU les prévisions budgétaires d'environ 150 000 \$ pour les travaux ;

ATTENDU que la Régie veut faire les travaux sur la structure du centre de transfert des matières recyclables, et ce, en 2022 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service en ingénierie, de Prosept, en date du 11 février 2022 pour une somme totale de 21 500 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3975

COUVERTURE D'ASSURANCE DE LA RÉGIE — OPTIONS

ATTENDU les options que peut prendre la Régie concernant sa couverture d'assurance, et ce, tel que déposé ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité de refuser les options proposées concernant la couverture d'assurance de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

22-03-3976

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

APPEL D'OFFRES — APPROVISIONNEMENT EN DIESEL ET EN ESSENCE

ATTENDU les appels d'offres par invitation que la Régie a faits en ce qui a trait à l'approvisionnement en diesel et en essence ;

ATTENDU que la Régie n'a reçu aucune soumission en ce qui a trait à l'approvisionnement en diesel et en essence ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu d'aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour obtenir des soumissions en approvisionnement en diesel et en essence pour une période de un (1) an soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3977

PRIX RIDL POUR L'AMÉLIORATION MUNICIPALE

ATTENDU que le président, M. Jean Gascon, veut encourager les municipalités à améliorer leurs efforts en ce qui a trait à la récupération des matières recyclables et organiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité de créer les prix « amélioration municipale » et que chaque municipalité ayant eu la plus grande amélioration concernant le compost et le recyclage reçoivent un prix.

L'année 2022 sera l'année de référence et la première remise de prix aura lieu en 2023.

Une dépense d'environ 6 000 \$ sera ajoutée au budget des communications en 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3978

CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR

ATTENDU que la Régie veut créer un poste d'inspecteur ;

ATTENDU que l'inspecteur travaillera sur une période de 30 semaines à raison de 28 h/semaine ;

ATTENDU les tâches de l'inspecteur et du rôle attendu des municipalités et de la Régie face au travail de l'inspecteur et qui vont comme suit :

Principales tâches de l'inspecteur

- Vérifier le nombre de bacs autorisés par porte résidentielle, commerciale et municipale
- Vérifier la conformité du contenu des bacs et encombrants
- Vérifier la conformité des routes de collectes et l'état des chemins (25 secteurs de collectes/12 municipalités)
- S'assurer du respect du contrat en vigueur par l'entrepreneur
- Interdiction de ramassage de bac(s) non-conforme(s)
- Aviser et expliquer aux citoyens de la non-conformité de leur(s) bac(s)
- Expliquer l'obligation de composter et recycler
- Toutes autres tâches connexes en lien avec le contrat de collectes



No de résolution
ou annotation

22-03-3979

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Municipalité

- Devra enlever les bacs non-autorisés
- Devra adopter une politique de retrait du ou des bacs noir supplémentaire non-autorisée avec ou non-remboursement du coût d'achat du bac, en tout en partie, attendu que c'est la municipalité qui a fourni le bac

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

- Ramassera une dernière fois le ou les bacs noir supplémentaire non-autorisée
- Avisera par écrit le citoyen ou commerçant de l'arrêt du ramassage du ou des bacs noir supplémentaire non-autorisée (copie conforme de la correspondance à la municipalité et l'entrepreneur responsable des collectes)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité de créer un poste d'inspecteur selon les conditions suivantes :

Nombre de semaines de travail : 30 semaines
Nombre d'heures de travail/semaine : 28 h/semaine
Taux horaire : 24,50 \$ (plus les avantages et autres conditions)

ADOPTÉE à l'unanimité

PROCÉDURE DE RETRAIT DES BACS NOIRS NON-AUTORISÉS POUR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit respecter le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine Labelle ;

ATTENDU que la Régie doit atteindre les objectifs de récupération suivants :

60 % de la matière organique
70 % de la matière recyclable

ATTENDU la création du poste d'inspecteur ;

ATTENDU que la principale tâche de l'inspecteur, en 2022, sera de vérifier le nombre de bacs noirs autorisés par porte ;

ATTENDU que le comité exécutif aimerait que toutes mes municipalités membres aient la même procédure ;

ATTENDU que le lien contractuel, pour la vente des bacs noirs, s'effectue entre les municipalités et leurs citoyens ;

ATTENDU que cette procédure aidera les éboueurs lors de la collecte des bacs noirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que l'inspecteur mettra un accroche-porte sur le bac noir non-autorisé. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre enverra une lettre au citoyen (copie conforme à la municipalité et à l'entrepreneur).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

De plus, les municipalités devront prévoir une politique de retrait des bacs noirs avec ou non-remboursement du coût d'achat du bac, en tout ou en partie, et que les bacs noirs non-autorisés devront être enlevés de chez leurs citoyens ou remplacés par des bacs bruns ou verts.

Finalement, les municipalités devront informer la Régie des procédures qu'elles ont prises dans ce dossier afin que la Régie soit au courant des procédures pour chacune des municipalités.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre demande aux municipalités de donner leurs suggestions ou leurs commentaires afin que la Régie puisse élaborer une politique uniforme aux douze municipalités, et ce, selon leurs demandes.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3980

TRICENTRIS — PROGRAMME AMÉLIORATION AU RECYCLAGE

ATTENDU le poste d'inspecteur de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU que Tricentris offre des subventions dans le cadre de son programme Amélioration au recyclage, et ce, pour une somme de 0,50 \$/habitant ;

ATTENDU que Tricentris financera le projet pour une somme totale de 13 658,50 \$ [selon le décret de population 2022 du ministère des Affaires municipales : 27 317 habitants] ;

ATTENDU que l'inspecteur de la Régie travaillera 28 h/semaine sur une période de dix [10] semaines ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité de déposer une demande de subvention au Programme amélioration au recyclage, pour une somme totale de 20 120 \$ et que l'excédent des frais soient payés par la Régie.

Description :

Inspecteur :	8 120 \$
Frais de déplacement :	5 000 \$
Vignettes informatives :	5 000 \$
Publicités :	<u>+ 2 000 \$</u>
TOTAL	20 120 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3981

UNIBOARD CANADA INC. — TAUX DES CENDRES

ATTENDU la correspondance d'Uniboard Canada inc., en date du 15 février 2022, concernant une demande de nouvelle entente sur la valorisation des cendres ;

ATTENDU le dépôt du coût d'exploitation et de gestion des cendres industrielles ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité de maintenir le taux pour l'année 2022 à 55 \$/Tm et de proposer les taux, pour la disposition des cendres à l'aire de refroidissement de la Régie, pour les années 2023 et 2024, et ce, comme suit :

2023 :	56 \$/Tm
2024 :	57 \$/Tm

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3982

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE — NOMBRE DE BACS VERTS ET DE BACS BRUNS

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a un plan de gestion des matières résiduelles [PGMR] ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, par le biais du PGMR, doit atteindre les objectifs de récupération qui vont comme suit :

60 % matières organiques
70 % matières recyclables

ATTENDU que le comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle aimerait savoir le nombre de bacs bruns et de bacs verts résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels afin d'avoir une caractérisation précise de son territoire ;

ATTENDU que la Régie vend des bacs bruns et verts neufs aux municipalités membres ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu l'unanimité qu'à partir du 1^{er} avril 2022, les municipalités devront fournir l'adresse de livraison des bacs bruns et bacs verts vendus en plus des bacs noirs comme exigés depuis mars 2021 (résolution 21-03-3829).

Cette demande ne s'applique pas au remplacement des bacs brisés.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-03-3983

ZONE EMPLOI — PROJET POLYSTYRÈNE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre récupère différents types de polystyrène ;

ATTENDU l'entente avec Zone emploi (résolution 21-12-3942) ;

ATTENDU que le coût du branchement électrique du densificateur n'était pas prévu dans l'entente ;

ATTENDU le sondage effectué par le Président, M. Jean Gascon, du 15 février 2022, concernant le branchement électrique du densificateur pour une somme totalisant 6 750 \$ (plus taxes) selon l'entente de P.F. électrique du 11 février 2022, et qui serait assumé par la Régie ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU la réponse unanime des membres du conseil d'administration qui se veut en faveur pour que la Régie assume les frais de branchement électrique du densificateur ;

ATTENDU que les frais du branchement électrique du densificateur seraient remboursés à 95 % par la compensation à la collecte sélective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'entériner la décision des membres du conseil d'administration et que la Régie paye les frais de branchement électrique du densificateur au montant de 6 750 \$ (plus taxes), et ce, tel que déposé par P. F. Électrique le 11 février 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

15 février 2022

Visite du restaurant Burger King concernant l'instauration du compostage et du recyclage.

23 février 2022

Visite des restaurants Valentine et La Cage brasserie sportive concernant l'instauration du compostage et du recyclage.

Continuité des chroniques environnementales

Continuité des articles dans les journaux

Continuité des activités d'instauration du compostage et du recyclage dans le cadre du projet Mission Recyclage et compostage

Le 2 mars 2022

À la suite de notre rencontre avec Services sanitaires JLR Cloutier et afin d'augmenter le tonnage des matières organiques dans le but d'atteindre les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entrepreneur a offert à la Régie d'effectuer une collecte dédiée aux matières organiques pour les restaurants de Mont-Laurier.

Il a été convenu qu'à partir du 4 avril 2022, les matières organiques seront ramassées, dans les restaurants de Mont-Laurier, trois fois semaine [les lundis, mercredis et vendredis], et ce, à l'année.

30 MARS 2022 — RENCONTRE D'INFORMATION

Rencontre d'information pour les membres du conseil d'administration de la Régie concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique.

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Dépôt d'un mémoire dans le cadre du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement [BAPE] concernant la modernisation des systèmes de consigne et de la collecte sélective.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

VARIA

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance, il est
21 h 30.

M. Jean Gascon
Président

M. Jimmy Brisebois
Directeur général/trésorier-greffier